



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Commission de circulation de l'État

cce/rc/avis/16/1142

Ministère de l'Intérieur	
Entrée: 15 SEP. 2017	
81	fx c 803 d

**Avis de la Commission de circulation de l'Etat**  
au sujet du règlement de circulation du 21 mars 2016 du Conseil communal  
de la commune de Schieren, abrogeant le règlement modifié du 8 novembre 1996.

Transmis à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec avis d'approbation.

ENTRÉE LE 21 SEP. 2017 Commune de Schieren
--

Luxembourg, 13 septembre 2017  
Pour la Commission de circulation de l'Etat

  
Nadine DI LETIZIA  
Secrétaire

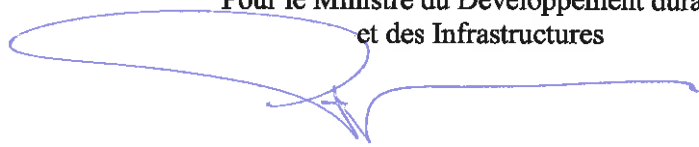


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département des transports

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de circulation du 23 mars 2016 du Conseil communal de la commune de Schieren.

Luxembourg, le 14 septembre 2017  
Pour le Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures

  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 18 SEP. 2017  
Pour le Ministre de l'Intérieur



Claude PAQUET  
Inspecteur

p.s.d.

